

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2020

Présents : Marine ANQUETIN, Thierry BANNER, Eva BAYET, Henri Pierre BRANCOURT, Patricia BRANCOURT, Théo BURAS, Julien GODEFROY, Mélanie NEMOZ, Pierre PASCAL, Philippe PEYTAVIN, Béatrice POUPART.

Secrétaire : Thierry BANNER

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 10 juin 2020,
- Délibération prime exceptionnelle COVID-19 pour les employés,
- Délibération adhésion au Réseau 31
- Délibération adhésion à l'association Arbre et paysages d'Autan
- Délibération constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- Vote des taux d'imposition 2020 (taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti),
- Vote du budget primitif 2020,
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 21h10

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 10 juin 2020, après discussion, le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

DELIBERATION PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 POUR LES EMPLOYES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Monsieur le Maire rappelle le contexte de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et la mobilisation exceptionnelle de deux agents communaux en vue d'assurer la continuité des services publics pendant cette période à Labruyère Dorsa.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du décret susvisé et notamment son article 8 qui précise, pour les agents relevant de la fonction publique territoriale, que les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de son établissement public dans la limite du plafond de 1 000 € fixé à l'article 4 dudit décret.

Au vu de la mobilisation exemplaire de Madame Christel FONTES, agent administratif, qui a assuré son poste de travail sans discontinuité durant la période et réalisé l'exhaustivité des tâches qui lui incombent dans l'intérêt du service public, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à cette dernière une prime exceptionnelle de 1 000 €.

Au vu de la mobilisation remarquable de Monsieur Philippe VERNET, agent d'entretien, qui a assuré son poste de travail pendant la période chaque fois que la situation le nécessitait pour contribuer notamment à la salubrité publique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à ce dernier une prime exceptionnelle de 500. €.

Concernant Monsieur Gérard AURIOL qui est une personne à risque, il a été éloigné du service avec maintien du salaire (autorisation spéciale d'absence) pendant toute la durée du confinement et n'est donc pas concerné par cette prime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement des primes proposées par Monsieur le Maire à Madame Christel FONTES et Monsieur Philippe VERNET.

Ces dernières seront inscrites au budget communal et versées en une seule fois aux agents concernés ; au plus tôt sur la paie du mois de juillet 2020 ou au plus tard sur la paie du mois d'août 2020.

DELIBERATION ADHESION AU RESEAU 31

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne RESEAU 31 qui regroupe le Département de la Haute-Garonne, les communes, les groupements de communes et tous les autres organismes de coopération locale intéressés par un tel groupement est doté des compétences suivantes :

- Eau potable
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Grand cycle de l'eau

Il est précisé que toutes les compétences exercées par le syndicat mixte ont un caractère optionnel et que leur transfert par les collectivités et établissements membres peut porter

sur une, plusieurs ou toutes les compétences au sein d'un ou plusieurs domaines visés ci-dessus.

Le transfert d'au moins une compétence d'un domaine permet de bénéficier de prestations intégrées pour l'exercice de l'ensemble des compétences relevant de ce domaine.

Les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des instances du syndicat mixte, par des représentants des Commissions Territoriales constituées au sein du syndicat mixte et ayant pour vocation de formuler toute proposition utile et d'étudier les actions à engager en ce qui les concerne. Le nombre de représentants, dont dispose chaque collectivité et établissement, est déterminé en fonction de leur population respective.

Chaque Commission territoriale désigne en son sein des délégués le représentant au sein du Conseil syndical à raison d'un délégué par tranche de 15 voix.

Compte tenu de l'intérêt que représente une telle structure de coopération pour la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ses statuts, d'y adhérer et de lui transférer la compétence suivante :

Eaux pluviales et ruissellement

- eaux pluviales,
- maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols.

Monsieur le Maire propose également de procéder d'ores et déjà à la désignation parmi les membres de l'assemblée les 2 délégués qui seront chargés de représenter la commune au sein de la Commission territoriale. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne annexés à la présente délibération ;
- d'adhérer au syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne
- de transférer au syndicat mixte la compétence suivante :
Eaux pluviales et ruissellement
 - Eaux pluviales
 - Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols
- de désigner, afin de représenter la commune au sein des instances délibérantes du syndicat mixte, les personnes suivantes :
 - Monsieur Henri-Pierre BRANCOURT,
 - Monsieur Théo BURAS

DELIBERATION ADHESION A L'ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN

Madame NEMOZ expose que l'association Arbres et Paysages d'Autan œuvre pour promouvoir le rôle de l'arbre de pays et de haies champêtres dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural.

La commune souhaite adhérer à l'association pour :

- La participation et l'assistance technique d'Arbres et Paysages d'Autan,

- La sensibilisation des habitants aux rôles des haies champêtres pour l'environnement et la découverte de la biodiversité,
- La communication sur les actions menées.

Après avoir entendu l'exposé de Madame NEMOZ, le conseil municipal, approuve l'adhésion de la commune à l'association Arbres et Paysages d'Autan et autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion à l'association.

DELIBERATION CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée.

La CCID est composée de 7 membres dans les communes de moins de 2 000 habitants : le maire ou l'adjoint délégué et six commissaires.

Ainsi, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs suite à des récentes élections.

Il est demandé par la Direction Générale des Finances Publiques d'instituer la liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants dressée par le conseil municipal.

Les six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés par la Direction des Finances Publiques suite à la proposition du conseil municipal.

Après discussion, le conseil propose la liste de la commission communale des impôts directs suivante :

Commissaires titulaires

- Mr BERCEILLES Guy
- Mme EYCHENNE Mathilde
- Mr SALAFA Jean-Luc
- Mme PUJOL Marie-Laure
- Mr VENTURA Frédéric
- Mme SANCLEMENTE Agnès
- Mr GRAVELIER Quentin
- Mme BIANCHI Pascale
- Mr MODER Gilles
- Mme PASCAL Marianne
- Mr NOVAL Sébastien
- Mme BRIOL Françoise

Commissaires Suppléants

- Mme BURAS Nicole
- Mr FONTES Frédéric
- Mme SANCHEZ Lydie
- Mr CHIEULET Jean-Pierre
- Mme LOZES Monique
- Mr VESELY Guy
- Mme CAPDEVILLE Anne-Marie
- Mr PERRAUD Jean-Claude
- Mme CHAPERON Christèle
- Mr BAYET Yan
- Mme PAGES Dorothee
- Mr BUGADA Dominique

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 (TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIERE (BATI), TAXE FONCIERE (NON BATI))

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le vote du taux des taxes de la commune. Après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, afin de permettre l'équilibre du budget, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe foncière (bâti) et de la Taxe foncière (non bâti) à l'unanimité des membres présents.

Les taux d'imposition seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 16.86 %
- Taxe foncière (bâti) : 14.10 %
- Taxe foncière (non bâti) : 139.78 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le vote du budget primitif 2020 de la commune.

Après avoir pris connaissance des différentes recettes et dépenses, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de prévoir pour l'équilibre du budget primitif 2020 :

- Section de fonctionnement : recettes 222 600.00 €
- Section de fonctionnement : dépenses 222 600.00 €

- Section d'investissement : recettes 110 800.00 €
- Section d'investissement : dépenses 110 800.00 €

QUESTIONS DIVERSES

➤ COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le maire fixe des rendez-vous avec chaque référent des commissions communales pour évoquer les dossiers en cours ou à venir.

➤ CONSEILS MUNICIPAUX

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de fixer les futurs conseils municipaux au mercredi.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 septembre à 21h00.

➤ **CHEMIN DES COFFRES**

Monsieur BURAS signale que le chemin communal des Coffres est de plus en plus abîmé.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une réflexion globale sur les travaux concernant les voies communales sera faite dans les mois à venir par le biais du Pool Routier.

➤ **FOOD TRUCK**

Un nouveau food truck sera présent le vendredi soir à partir du 10 juillet.

La séance est levée à 00H10